

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 27 février 2019, à 19 h 00 à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers Yves Lévesque
 Bruno Simard
 Richard Therrien
 Marc-Antoine Turcotte

Absente: Lucie Michaud

ORDRE DU JOUR

--

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution accordant le contrat pour la construction de la toiture de la patinoire extérieure à Construction Jacques Dubois & Fils inc. découlant du règlement d'emprunt # 2019-305.
3. Période de Questions.
4. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-23

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté. Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation a été signifié tel que requis au *code municipal art 152*. Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

2. RÉSOLUTION ACCORDANT LE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA TOITURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE À CONSTRUCTION JACQUES DUBOIS & FILS INC. DÉCOULANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2019-305

Attendu que le conseil municipal désire procéder à la construction de la toiture de la patinoire extérieure et que le processus d'appel d'offres public a été effectué.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a reçu du MAMH la confirmation de l'approbation du règlement d'emprunt 2019-305.

Attendu que la firme Blouin Orzes a procédé à l'analyse des soumissions.

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a procédé à l'analyse de conformité des soumissionnaires et que les 8 soumissionnaires étaient conformes.

19-24

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Construction Jacques Dubois & Fils inc. pour un montant de 933 597 \$(taxes incluses), tel qu'indiqué à sa soumission dans le cadre de l'appel d'offres public pour la construction de la toiture de la patinoire extérieure. Le tout tel que figuré sur la fiche de règlement d'emprunt. Un montant de 82 250 \$ sera affecté aux surplus cumulés.

3.PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-25

Sur une proposition de Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 20.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*